



Bourses de collège : dossier à rendre pour vendredi 7 octobre 2016.

publié le 08/09/2016 - mis à jour le 09/05/2019

- les demandes de bourses de collège sont à renouveler tous les ans, vous trouverez le barème en PJ.

 16_17_rc_bourses_college_bareme (PDF de 112.3 ko)

- un dossier peut être téléchargé sur le site du collège ou retiré dès maintenant, par votre enfant ou vous-même, au secrétariat d'intendance.

 16_17_rc_bourses_college_dossier_demande (PDF de 669 ko)

Il est à compléter et à retourner au secrétariat d'intendance avant

► **VENDREDI 7 OCTOBRE 2016**

avec les pièces justificatives

► avis d'imposition **2015** sur les revenus 2014

► attestation de paiement **CAF**

► **RIB**

► jugement de **divorce** pour les parents concernés.

Tout changement important de situation devra être traité et justifié DIRECTEMENT auprès du secrétariat d'intendance.

Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être pris , il ne pourra pas être traité pour des raisons légales